



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La cheffe de cabinet

Réf : BDC_CM/2023-05/22387 AKI

Paris, le

02 JUIN 2023

Monsieur Auguste COMMEYRAS
6 impasse des Écoles
34830 CLAPIERS

Monsieur,

Vous avez bien voulu faire part à nouveau à M. Christophe BÉCHU, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de votre demande d'autorisation d'un moyen breveté dans le domaine de la lutte contre virus de la myxomatose des lapins de garenne.

Le ministre a pris connaissance avec grande attention de votre correspondance et m'a chargée de vous répondre.

J'ai transmis votre requête auprès des cabinets du directeur de l'eau et de la biodiversité, déjà saisi par nos soins, et du directeur général de l'Office français de la biodiversité (OFB), aux fins d'un examen attentif.

Par ailleurs, l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) contribue à assurer la protection de la santé et du bien-être des animaux, et la protection de la santé des végétaux. Elle exerce enfin des missions relatives aux médicaments vétérinaires.

Aussi je vous invite à contacter l'ANSES en envoyant un courrier à 14 rue Pierre et Marie Curie, 94700 MAISONS-ALFORT -Tel 01 49 77 13 50.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Julie CREUSEVEAU

